

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°23 (arrêté de promulgation du 20 janvier 1937 Arrêté ministériel fixant le programme des épreuves du concours d'ordre professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 janvier 1937

Numéro JO
n° 462 du 01/01/1937

Date du numéro
1 janvier 1937

VISAS

Le gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion l'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret Aux 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu l'arrêté du 15 décembre 1936, fixant le programme des épreuves du concours d'ordre professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies inséré au Journal officiel de la République française du 31 décembre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^o. — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du 15 décembre 1936 susvisé fixant le programme des épreuves du concours l'ordre professionnel pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics des colonies,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout on besoin sera,

A. Annet